

Envoyé en préfecture le 31/03/2020

Reçu en préfecture le 31/03/2020

Affiché le 31/03/2020

ID : 055-215504051-20200331-ARRETEPOINTTRI1-AR

DEPARTEMENT DE LA MEUSE  
ARRONDISSEMENT DE VERDUN  
PILLON

**ARRETE PORTANT FERMETURE PROVISOIRE DES POINTS TRI**

Le Maire,

Vu les articles L.2212-1 à L.2213-5, du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relatives aux droits et libertés des Communes, Département  
et Régions,

**ARRETE**

Article 1er : Les points de tri de la Commune de Pillon sont fermés et leurs accès sont interdits au public à compter de ce jour.

Article 2 : Afin de sécuriser et interdire l'accès sur le site, une signalétique sera mise en place.

Article 3 : Le Maire et le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Etain et Boulogny, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Le présent arrêté sera notifié, remis et ampliation sera transmise :  
- aux gendarmeries  
- Préfecture

Fait à Pillon, le 31/03/2020

Le Maire,

